

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2019-73236-235 en date du 11 juin 2019, le Maire de la commune de SAINT GENIX LES VILLAGES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune déléguée de ST MAURICE DE ROTHERENS. Cette enquête est ouverte pendant 34 jours consécutifs du

LUNDI 8 JUILLET 2019 A 8H00 au SAMEDI 10 AOUT 2019 A 12H00

Les pièces des dossiers et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie déléguée de St Maurice de Rotherens - 83 route Galletti – Beyrin - 73240 St Genix-les-Villages, pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 8 juillet 2019 au samedi 10 août 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

LUNDI ET JEUDI de 14H00 A 17H00

Les pièces des dossiers et un registre d'enquête seront également déposés à la Mairie de St Genix les Villages – 6 rue du faubourg – St Genix sur Guiers - 73240 St Genix-les-Villages, pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 8 juillet 2019 au samedi 10 août 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

**LUNDI À VENDREDI de 8H30 À 12H00 et de 13H30 à 17H00
SAMEDI de 8H30 à 12H00**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de l'enquête dès la publication de l'arrêté visé ci-dessus. Le dossier d'enquête publique est également téléchargeable sur le site de la commune de St Genix les Villages à l'adresse <https://saint-genix-sur-guiers.net/> et sur le site registre-dématérialisé.fr à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1405>.

Un registre dématérialisé sera également disponible durant l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1405>.

Monsieur André PENET a été désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations écrites ou orales du public la Mairie déléguée de St Maurice de Rotherens - 83 route Galletti – Beyrin - 73240 St Genix-les-Villages

Le lundi 8 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Le jeudi 25 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Le samedi 10 août 2019 de 9h00 à 12h00

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions:

- Sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie déléguée de St Maurice de Rotherens - 83 route Galletti – Beyrin - 73240 St Genix-les-Villages
- Sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de St Genix les Villages – 6 rue du Faubourg – Saint Genix sur Guiers - 73240 St Genix-les-Villages
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1405>
- Par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante: Mairie déléguée de St Maurice de Rotherens - 83 route Galletti – Beyrin - 73240 St Genix-les-Villages, en précisant la référence de l'enquête et en spécifiant « A l'attention du commissaire enquêteur »

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège du SIEGA et à la mairie déléguée de St Maurice de Rotherens pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de sa remise. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet de la commune de Saint Genix les Villages et sur le site Internet du registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1405>.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de St Maurice de Rotherens, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal de la commune de SAINT GENIX LES VILLAGES.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint Maurice de Rotherens, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du SIEGA.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie déléguée de Saint Maurice de Rotherens et du SIEGA.

Le Maire de Saint Genix les Villages
Joël PRIMARD